



## SAINT-AUGUSTIN DE-DESMAURES

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures requiert des soumissions et procédera à l'ouverture publique de ces dernières dans le cadre des appels d'offres suivants :

Mardi 20 août 2024 à 10 h :

**APO-2024-037 – Contrat pour la fourniture d'une remorque à timon (SÉAO 20010747)**

Responsable : M. Marc Lachance, gestionnaire de flotte  
Service des travaux publics

Adresse courriel : apo.greffe@vsad.ca

**APO-2024-038 – Étude géotechnique et de caractérisation environnementale Phase 2 - Travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2025 (SÉAO 20009594)**

Responsable : M. Charles Roy, chargé de projet en ingénierie  
Service des travaux publics

Adresse courriel : apo.greffe@vsad.ca

**APO-2024-039 – Contrat pour l'élaboration d'un plan de communication relatif à la sécurité routière (SÉAO 20009592)**

Responsable : M. Jean-Simon Roy, chargé de projet en ingénierie  
Service des travaux publics

Adresse courriel : apo.greffe@vsad.ca

Mercredi 4 septembre 2024 à 10 h :

**APO-2024-036 – Contrat de services relatif au transport de neige en vrac lors des différentes opérations de déneigement pour la saison hivernale 2024-2025 (SÉAO 20010765)**

Responsable : M. Jean-Simon Roy, chargé de projet en ingénierie  
Service des travaux publics

Adresse courriel : apo.greffe@vsad.ca

**VEUILLEZ NOTER** que conformément à la résolution 2023-398 adoptée à la séance ordinaire du conseil municipal du 29 août 2023, le lieu de réception des soumissions ainsi que celui des séances publiques d'ouvertures de soumissions, anciennement à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, sont relocalisés aux coordonnées inscrites ci-bas :

**Endroit de réception :**

Service juridique et du greffe

**Maison Omer-Juneau**

289, route 138

Saint-Augustin-de-Desmaures G3A 2C6

### AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les documents d'appel d'offres sont disponibles via le SEAO ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme. La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,  
Le 2 août 2024

La greffière,  
Marie-Josée Couture, avocate  
**VSAD.ca**